

Produits de la criminalité

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Madame la Présidente, je pense que la loi visant à enlever aux criminels les profits de leurs crimes constitue une mesure positive. Nous pouvons l'appuyer. Plusieurs lacunes ont été signalées dans des domaines où nous voudrions voir apporter certaines améliorations. Je pense néanmoins que ces questions pourront être examinées attentivement au comité. Je vois le ministre hocher la tête en signe d'assentiment.

Je voudrais que le gouvernement s'attaque au problème des biens utilisés pour perpétrer des actes criminels. Je pense à la législation provinciale et surtout à la loi qui régit la chasse en Colombie-Britannique. Si vous vous trouvez dans une automobile avec une arme à feu sans avoir de permis de chasse, votre véhicule peut être saisi de même que tout son contenu. Cette question est prise très au sérieux. Le gouvernement a dit qu'il se souciait des victimes des actes criminels et il a parlé de les dédommager. Néanmoins, dans bien des cas, le matériel et les biens utilisés pour commettre un délit ne sont pas saisis. S'il était possible de les saisir et si le produit de leur vente servait à dédommager les victimes, il s'agirait d'une mesure positive.

Devant un projet de loi comme celui-ci, nous devons considérer non seulement à éliminer les profits du crime, mais également à saisir les biens qui servent à le commettre. Nous devrions songer à resserrer les peines prévues pour le criminel et à dédommager la victime. C'est une question qu'il faudrait étudier attentivement au comité.

Il y a eu une grande campagne au Canada au sujet de la conduite en état d'ivresse. Aux termes de la loi sur les alcools de Colombie-Britannique, si quelqu'un se promène avec une caisse de bière à l'arrière de sa voiture, celle-ci peut être saisie. Néanmoins, le Code criminel ne contient aucune disposition portant que l'on perd sa voiture si l'on est reconnu coupable de conduite en état d'ébriété. Ce genre de disposition contribuerait largement à dissuader les gens de conduire sous l'influence de l'alcool. Je pense que cela aurait un effet immédiat et spectaculaire. Quand le comité examinera le projet de loi, il devrait songer à élargir les dispositions à cet égard étant donné qu'il s'agit là d'un problème grave.

● (1220)

Je voudrais examiner de plus près un principe sur lequel le gouvernement s'est penché en soulevant une question très grave. Il y a eu récemment un meurtre à Port Hardy, en Colombie-Britannique, une région que je représente. Un individu avait été insulté dans un bar de la localité. Il s'est rendu au bateau de pêche sur lequel il travaillait comme marin. Il a pris une arme à feu qui n'était pas sous clé, il en a scié le canon, le raccourcissant de 14 pouces, il est retourné dans le bar où il a tué deux personnes. Ce crime a été commis au moyen d'une arme appartenant à quelqu'un d'autre. Le Code criminel contient des dispositions très strictes au sujet de l'usage des armes à feu, mais malheureusement, dans la province, les gens ne sont pas tenus par la GRC de conserver leurs armes à feu sous clé. Ils n'ont aucune responsabilité à cet égard.

Je suppose qu'il y a aura sans doute des poursuites au civil. De toute évidence, selon les intéressés, les propriétaires des armes à feu devraient être obligés de se soumettre à certaines directives sous peine de sanctions. Il faut imposer des directives pour assurer la sécurité des armes à feu et obliger les gens à les enfermer sous clé et à en retirer les munitions et le mécanisme de mise à feu. Si cet individu de Port Hardy n'avait pas su que quelqu'un possédait une arme à feu dont il pouvait s'emparer facilement, cette tragédie aurait peut-être été évitée.

Examinons plusieurs incidents qui se sont produits en Colombie-Britannique lorsque des enfants ont mis la main sur des armes à feu qui ont causé des accidents mortels. Là encore, il s'agit d'assumer la responsabilité de certains biens sous peine de sanctions. Il faudrait établir des directives que la loi obligerait à observer et il faudrait prévoir des pénalités, surtout en ce qui concerne le dédommagement des victimes.

Le député de Burnaby (M. Robinson) a très bien présenté le problème de la criminalité dans le monde des affaires. Il a mentionné le grave dilemme concernant la peine adéquate à imposer dans le cas du crime économique. On détourne souvent des millions de dollars; par exemple, dans les cas d'abus de confiance, des personnes se font carrément voler et les coupables ne reçoivent qu'un châtement bénin. Il existe de graves déficiences dans ce domaine et le député les a exposées avec éloquence.

Un autre problème concerne les effectifs des organismes d'enquête et l'environnement que le gouvernement a créés en réduisant les effectifs de la Fonction publique et en limitant son expansion et son budget. On n'a pas suffisamment augmenté les effectifs des services de la GRC chargés de faire enquête sur les crimes économiques, les escouades d'enquête sur le crime économique. L'adoption du projet de loi C-61 et le coup que tous les députés voudraient voir porter à la criminalité exigent qu'on augmente les ressources affectées à la GRC pour lui permettre d'appliquer la loi et de faire efficacement son travail.

Au sujet de la question de la conduite en état d'ivresse, je répète que si la Chambre inscrivait dans le Code criminel l'obligation de saisir le véhicule du conducteur dont les facultés sont affaiblies par l'alcool, les gens seraient fortement incités à ne pas conduire quand leurs facultés sont ainsi affaiblies. Si on incluait dans le Code criminel une disposition reconnaissant comme coupable d'une infraction criminelle le propriétaire d'une arme à feu qui négligerait de la mettre en lieu sûr, des accidents comme la fusillade de Port Hardy ne se seraient pas produits en Colombie Britannique. En tout cas, ils auraient moins de chances de se produire. De plus, les propriétaires de ces armes seraient beaucoup moins enclins à laisser des enfants s'en servir, car ils risquent de se blesser accidentellement.

Je sais que le comité étudiera le projet de loi avec diligence. J'espère qu'il envisagera la possibilité de l'amender pour couvrir les points que j'ai mentionnés.